



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 19 mai 2014

CM 2910/14

CONSULT
CES

COMMUNICATION

CONSULTATION

Correspondant : dri.consult@consilium.europa.eu

Tél. : +32.2-281.9933, Mme MRAZEKOVA, Direction Relations interinstitutionnelles

Objet: **Consultation du Comité économique et social européen, par le Conseil,**

**sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil
prévoyant une interdiction de la pêche au filet dérivant, modifiant les
règlements (CE) n° 850/98, (CE) n° 812/2004, (CE) n° 2187/2005 et (CE)
n° 1967/2006 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 894/97 du Conseil**

[réf. 2014/0138 (COD) - COM(2014) 265 final - doc. 9934/14]

Conformément à la procédure arrêtée par le Conseil (cf. article 12, point 2. c) de son règlement intérieur), nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil la consultation en objet.

Je vous remercie de me faire connaître avant le **22 mai 2014 à 17h00** par e-mail (dri.consult@consilium.europa.eu) si vous avez des observations à formuler.

Si aucune observation n'est formulée dans les délais précités, la décision sera acquise.